CONDITION D'AGENCE - SITE WEB

Pour une finalisation rapide de votre dossier, nous attirons votre attention sur le fait :

- tous les documents peuvent nous être adressés si possible par mail, sinon par fax ou voie postale ou encore déposés à toute heure à notre agence.
- nous sollicitons des documents complets, c'est-à-dire **VERSO** inclus (Taxes foncières notamment...).
- si les garants sont mariés ou forment un même foyer fiscal (mariage, PACS...), chaque conjoint devra se porter garant et de fait fournir l'ensemble de leurs documents respectifs.
- si les garants ne peuvent venir signer en notre agence, nous leur proposerons différentes solutions telles que signer chez un confrère FNAIM ou une légalisation de signature en Mairie.

Candidats locataires en activité ou présentant des revenus garantis :

Les Candidats locataires doivent justifier d'un revenu net équivalent à 3 fois le montant du loyer charges comprises.

- Pour les personnes en **CDI** ou **TITULAIRES** de la fonction publique : revenu net calculé en fonction de la moyenne des 3 derniers bulletins de salaires en votre possession, auquel s'ajouteront les primes récurrentes, 13ème mois, etc.
- Gérants, indépendants, professions libérales, retraités : revenu fiscal porté au dernier avis d'imposition.

Garant(s) obligatoire(s):

- <u>Garants propriétaires de leur résidence principale</u> : revenus nets équivalent à 3 fois le montant du loyer charges comprises
- <u>Garants locataires</u> : revenus nets équivalent à 3 fois le montant du loyer charges comprises après déduction faite de leur propre loyer.

Candidats locataires étudiants :

Locataire étudiant(e) : présenté un justificatif du statut étudiant / alternance

Garant(s) obligatoire(s):

- <u>Garants propriétaires de leur résidence principale</u> : revenus nets équivalent à 4 à 5 fois le montant du loyer charges comprises
- Garants locataires: revenus nets équivalent à 4 à 5 fois le montant du loyer charges comprises après déduction faite de leur propre loyer.